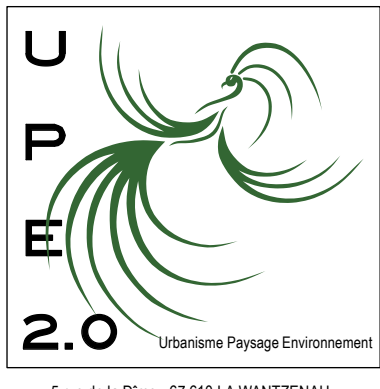
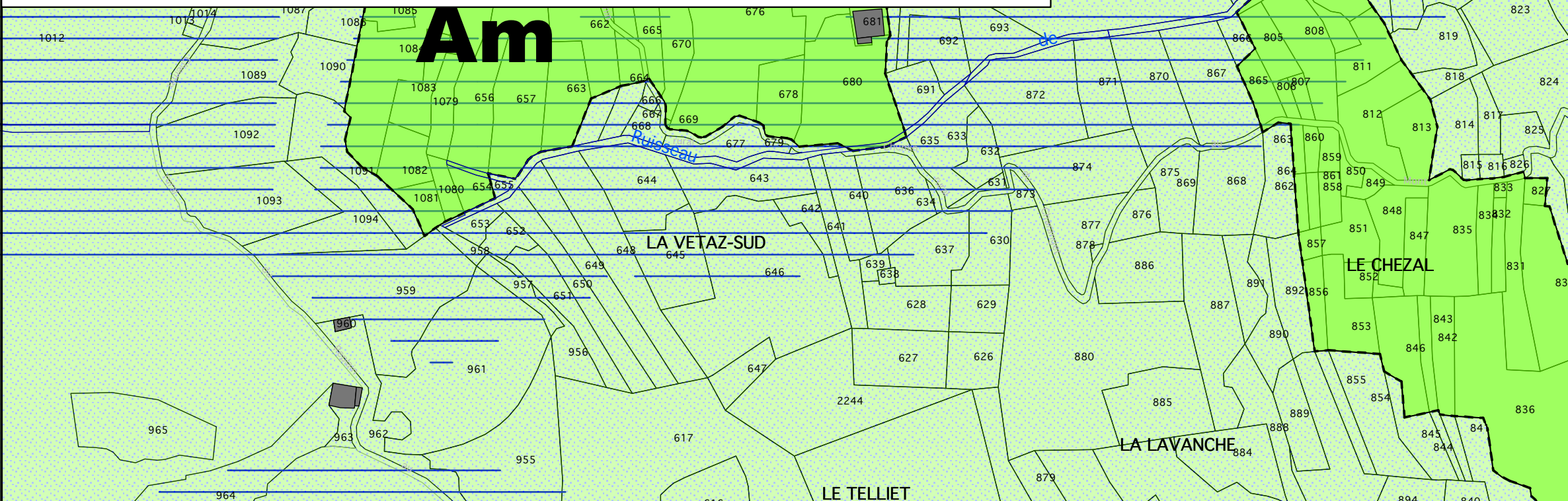


PLAN LOCAL D'URBANISME



Plan Z-02 20 mars 2015
PLAN DE ZONAGE Echelle : 1 / 2000

PLU approuvé le 26 mars 2015



LÉGENDE

- Limite de zone et de secteur de zone
- SECTEUR CONCERNÉ PAR UNE OAP
- ZONE UA : centre ancien du chef lieu
- ZONE UAh : secteurs correspondant au centre ancien des hameaux
- ZONE UB : extensions de faible densité
- ZONE UX : zone d'activité économique
- ZONE 1AU : zone d'urbanisation future à court terme
- ZONE A : zone agricole dans lesquelles sont autorisées les constructions et les installations liées aux exploitations agricoles
- ZONE AP : zone agricole inconstructible
- ZONE Am : zone d'alpage accueillant des constructions existantes, agricoles ou non, accessibles que l'été
- ZONE Ar : zone agricole accueillant des habitations existantes non liées à une exploitation agricole
- ZONE N : zone naturelle
- ZONE Ne : zone naturelle accueillant des aménagements ou des équipements publics d'intérêt collectif
- ZONE Nr : zone naturelle accueillant des bâtiments résidentiels existants
- ZONE Nh : zone naturelle humide
- Zone Nx : zone naturelle pouvant accueillir des dépôts de matériaux inertes
- ER xx Emplacement réservé
- Bâtiment public
- Bâtiment agricole
- Bâtiment nouveau non cadastré
- Trame bleue
- Trame verte - Zone nodale à fort enjeu
- Corridor écologique avéré
- Risque faible
- Risque moyen
- Risque fort
- Recul de constructibilité par rapport aux cours d'eau 10m par rapport à la berge

ER	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE	ZONE PLU
ER01	Lieu dit Le Vernachot long RD 122- Aménagement d'une plateforme pour la collecte des ordures ménagères	Commune	10 m²	Ap
ER02	Ferlay d'en Haut, Lieu dit au Char - Aménagement d'une plateforme pour le stationnement	Commune	300 m²	Ap
ER03	La Combaz : Long du ruisseau le Nantviller : plateforme pour aménagement d'un assainissement autonome collectif	Commune	800m²	N
ER04	La Combaz : création d'un cheminement de 3,50m de large pour passage de réseaux et desserte de parcelles	Commune	630 m²	A
ER05	La Fouettaz : Lieu dit au Chon : Aménagement d'une plateforme pour la collecte des ordures ménagères et le déneigement	Commune	200 m²	N
ER06	La Combaz: Emplacement pour déneigement et stationnement public	Commune	184 m²	Ap
07 a & b	Chef Lieu : Création de deux aires de stationnement de part et d'autre du chemin des cours	Commune	1 200 m²	UAh
ER 08	Chef Lieu : Acquisition d'un tènement sur lequel est présent un ancien four a pain collectif pour valorisation du site et aménagement de quelques places de stationnement	Commune	800 m²	UAh
ER 09	Lieu dit « Au Vivier » Aménagement d'une station d'épuration pour le chef lieu et les hameaux voisins	Communauté d'agglomération	1 ha	Ne
ER10	La Coutellat , Lieudit Pralong, création de stationnement partagés pour le hameau	Commune	663 m²	N
ER11	Ruisseau des Cours: création d'un cheminement de circulation douce et aménagement des berges du ruisseau des Cours	Commune	519 m²	1AUz
ER 12	Ruisseau des Cours: création d'un cheminement de circulation douce et aménagement des berges du ruisseau des Cours	Commune	178 m²	UAhz - UBz
ER 13	Lieu-dit l'Eternan (Est): création d'un cheminement pour les engins agricoles entre une zone UBz et une zone Arz	Commune	75 m²	UBz

